

Compte rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 22/02/2024



Présents pour les représentants de proximité :

Régis ENGRAND - Isabelle GRIFFON - Céline LANG

Présents pour la direction :

Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale - France 3 Grand Est

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est

Matthieu MERCIER, Rédacteur en chef - France 3 Champagne-Ardenne

Vincent RAGON, Adjoint au Responsable de Centre Technique - France 3 Champagne-Ardenne

Sylvain SAINT PAUL, Responsable Immobilier et Moyens Généraux - France 3 Champagne Ardenne

1. Lancement de l'étude de faisabilité de la semaine à 4 jours. (Présence de Rafaèle Bourgier)

Réponse de la direction :

Le but est de mener cette étude dans l'ensemble des antennes pour étudier au regard de l'organisation au 4 sept 2023 ce qu'il est possible de mettre en place pour une organisation à 4 jours dans le cadre de la signature du protocole de sortie de grève.

Les métiers concernés sont :

- Rédacteurs en chef adjoints,
- Responsables d'édition
- Chefs d'édition
- Présentateurs
- Scriptes
- Cadres techniques
- Techniciens vidéo, OPV / OPS.

Ils seront invités à répondre à un questionnaire pour savoir s'ils sont intéressés ou non par une planification sur 4 jours pour mener ou non l'étude de faisabilité concernant leur métier.

L'équipe centrale est composée des membres suivants :

- Référent Accompagnement : Rafaèle BOURGIER
- Référente Chef de centre : Séverine MEIGNAN-BENBOURNANE
- Référents DDMPO : Nelly CHEVRIER et Christian PHILIPS
- Référente Editoriale : Anne-Sophie MAXIME
- Référente Finance : Nadine MOUGEL
- Référent RH : Nathalie DENE.

L'équipe centrale est en charge du pilotage de l'étude de faisabilité et du déploiement de la méthode au sein des directions régionales. Elle collecte et challenge les travaux des groupes de travail des 5 Directions Régionales « tests », puis de l'ensemble des groupes de travail dans les antennes.

L'équipe locale est composée de :

- La directrice régionale (animatrice des groupes de travail)
- Rédacteur en chef, Responsable de centre
- DDMPO
- Responsable Financier
- Organisateur d'activité
- DRH
- Un RP et un DS par OS signataire du protocole

L'équipe locale pilote les travaux à l'échelle de l'antenne. Elle a en charge d'étudier la faisabilité d'une organisation à 4 jours pour chaque métier du périmètre de l'étude. Elle restitue ses travaux à l'équipe centrale pour challenge et consolidation.

Les questionnaires seront envoyés aux métiers concernés d'ici la fin de cette semaine. Une réunion formelle ou des échanges informels seront organisés par le responsable de centre pour donner des explications sur la méthode et répondre aux questions avant les réponses aux questionnaires. Idem pour le rédacteur en chef envers ses équipes.

La réunion de travail de présentation de l'étude de faisabilité sera organisée en Champagne Ardenne le 12 mars 2024.

A propos des organisations du travail à 4 jours, il est rappelé que les salariés acquièrent 25 jours de congés qu'ils soient sur une OTT à 4 ou 5 jours travaillés par semaine. Par conséquent les salariés sur une OTT à 4 jours doivent poser 5 jours lorsqu'ils posent une semaine d'absence.

Vos élus se satisfont du lancement de cette étude. Lors de la grève de l'automne 2023, la semaine des quatre jours était en effet l'une des demandes fortes des salariés. Elle fait suite à l'augmentation de la charge de travail et de l'amplitude horaire lors de la mise en place de Tempo.

Concernant le questionnaire envoyé, les élus regrettent néanmoins qu'il soit difficile de se positionner réellement pour les salariés, qui ne savent pas à l'heure actuelle quelles seraient les conditions de la mise en place de la semaine de quatre jours dans leur service. Difficile de savoir si l'on est intéressé sans savoir réellement ce que l'on y perd ou ce que l'on y gagne !

Cette mise en place, qui nécessite d'être compensée financièrement au sein de l'antenne locale, nous semble aussi très compliquée, en l'absence d'ETP ou de moyens supplémentaires...

La direction a annoncé qu'une période de test devrait être mise en place à Strasbourg, Rennes, Toulouse, Bordeaux et Amiens. Nous suivrons attentivement ces premières expériences notamment dans une station comme Amiens, qui a une taille équivalente à la nôtre, pour recueillir les premières impressions des salariés.

2. Point emploi :

Postes RCA n°2285 et n°2553 : le recrutement de Kevin Berg est effectif depuis le 1^{er} mars, l'autre poste est toujours en cours de recrutement.

Poste JRI Chaumont n°3080 : passage au COPIL du mois d'avril.

Poste JRI Charleville n°2988 : passage au COPIL du mois d'avril.

Poste JRI Troyes : ce poste a été publié à la suite de la mobilité de Madame Garrett-Alaïs.

Poste JRR Charleville n°2989 : le recrutement d'Alexandre Blanc est effectif depuis le 1^{er} mars

Poste Scripte n°3057 : le recrutement de Yasmine Kasmi est effectif depuis le 1^{er} mars.

Poste OPS n°2286 : l'inscription d'un candidat CDD externe est en cours afin qu'il puisse se familiariser avec notre environnement de travail.

Vos élus se réjouissent des recrutements effectués ou en cours dans les bureaux de Chaumont et de Charleville-Mézières, ainsi qu'au sein du service des scriptes.

Depuis très longtemps déjà, il y a une forte demande des personnels de France 3 Champagne-Ardenne, pour une meilleure répartition de la charge de travail, une meilleure couverture du territoire, et une réduction du risque routier pour les salariés.

Dans sa note d'informations hebdomadaire, le rédacteur en chef a annoncé que Stéphane Moccozet pourrait quitter le bureau de Chaumont pour le bureau de Troyes, en remplacement d'Olivia Garrett-Alaïs.

Vos élus resteront donc extrêmement vigilants sur la question du 3^e poste restant à Chaumont.

La présence d'une 3^e personne dans un bureau excentré, surtout si elle est bi-qualifiée, permet une meilleure couverture du territoire, puisque la personne vit sur place ; cela permet aussi plus de souplesse dans les plannings, et permet d'éviter de nombreux allers-retours depuis Reims, ou depuis Troyes, et donc de réduire le risque routier.

3. La direction des sports peut-elle planifier un OPS sur les tournages basket pour l'émission Sports d'ICI ?

L'absence d'OPS entraine des complications au mixage en Champagne-Ardenne, ainsi qu'une mauvaise qualité sonore sur l'antenne nationale.

Réponse de la direction :

La planification d'un OPS pour ce type de reportage n'est pas prévue dans le modèle mis en place à la création de l'émission. Le rédacteur travaille en binôme avec le JRI. Si des problèmes de prise de son apparaissent parfois, il convient d'identifier les séquences concernées et d'en avertir l'équipe pour qu'elle adapte le tournage ou la façon de faire la captation sonore.

Il sera proposé à la directrice adjointe de la proximité du réseau, coordinatrice de l'émission d'envoyer une charte de tournage.

Vos élus regrettent que la mise en place d'un OPS sur un tournage qui se pense régulièrement en plan séquence et en immersion ne soit pas automatique.

La fin de non-recevoir de la direction du réseau est incompréhensible sur une émission de cette envergure. La présence d'un OPS devrait être systématique pour garantir la qualité sonore et la compréhension des informations contenues dans le sujet.

Nous saluons néanmoins le fait que la directrice régionale ait approuvé la présence d'un OPS sur les tournages Sports d'ici dans le Grand Est « au fil de l'eau », lorsque les plannings le permettent.

4. La direction peut-elle nous dire où en est l'enquête interne sur la disparition des rushes de l'enquête de deux journalistes le 31 juillet dernier ?

**S'agit-il d'un bug informatique, d'une erreur humaine, d'un piratage ?
Peut-on être sûrs qu'il ne s'agit pas d'un piratage ?**

Réponse de la direction :

Ces rushes ont été effacés parmi d'autres datant de plus de 2 mois le 30/07/23 par le déclenchement d'un process de purge Imedia qui supprime les rushes de plus de 2 mois qui n'ont pas de critère « A conserver ».

A partir du 23/05/23, jour de la mise à jour I media, ce critère de purge a changé et c'est la notion de panier qui protège les rushes.

Ces rushes ont été tourné le 23/05 et étaient donc protégés par le mode panier mais c'est malheureusement l'ancienne méthode de purge qui a été appliquée le 30/07 et ces rushes n'avaient pas le critère « A conserver ». Il n'y a donc pas eu de piratage.

La direction informatique de FTV sera questionnée pour savoir si elle peut vérifier l'éventualité d'un piratage.

La direction nous répond que ces rushes ont été effacés lors d'une purge semi-manuelle le 30 juillet 2023. À ce moment-là, la dernière version d'Imedia était en place depuis 2 mois.

Le placement des rushes dans le panier personnel d'Isabelle Forboteaux aurait donc dû protéger les rushes. Mais la direction nous informe que cette purge semi-manuelle, issue de l'ancienne version d'Imedia, a pris le pas sur la nouvelle version. Les rushes placés dans le panier n'étaient donc plus protégés. Ils auraient dû être marqués « A conserver » pour ne pas être effacés lors de cette purge. Pour la direction, ce n'était pas le cas.

Isabelle Forboteaux nous assure que ces rushes étaient à la fois marqués « A conserver » (process ancienne version Imedia) et à la fois placés dans son panier personnel (process nouvelle version Imedia), et ce depuis le 23 mai 2023, jour de la bascule de l'ancienne à la nouvelle version.

Face à ces deux explications qui sont contradictoires, le doute subsiste donc, pour vos élus, quant à l'origine de la disparition de ces rushes, qui, rappelons-le, intervient dans le cadre d'une enquête sur le fondateur d'une start-up, virulent, et qui a déjà commis des actes de piratage dans cette affaire et dans d'autres dossiers.

Vos élus ont donc demandé que la direction de la sécurité de France télévisions soit alertée de cette affaire afin qu'elle puisse éventuellement écarter l'hypothèse d'un piratage et puisse rester vigilante sur d'éventuels autres actes. L'enquête d'Isabelle Forboteaux et Isabelle Griffon n'est pas terminée à ce jour. La directrice régionale nous a assuré que ce serait fait.

- 5. La direction peut-elle nous rappeler quelles sont les pratiques concernant les heures supplémentaires des journalistes CDD : les heures déclarées sont-elles validées et payées ? Les CDD sont-ils incités à compenser les heures supplémentaires par des départs plus tôt en fin de journée plutôt que de les déclarer ?**

Réponse de la direction :

Les heures supplémentaires sont effectuées à la demande de l'employeur. Elles sont payées après validation du RIA.

En revanche lorsque des cdd déclarent des heures supplémentaires qui ne leur ont pas été demandées par la hiérarchie et pour lesquelles ils n'ont pas informé le manager les situations sont examinées au cas par cas.

Vos élus invitent fortement les collègues CDD à envoyer un mail à Matthieu Mercier, avec vos élus en copie, après les tournages qui dépassent les heures initialement prévues, pour prévenir de ces dépassements, et ce de façon systématique.

Cela permettra au rédacteur en chef ainsi qu'à vos élus d'avoir une trace de ces dépassements, et de savoir immédiatement à quoi ils sont dus. Cela permettra aussi d'éviter toute « vérification » a posteriori (appel téléphonique ou convocation) qui peut être perçue comme une pression par les personnels précaires pour ne pas déclarer d'heures supplémentaires.

Nous invitons aussi les collègues titulaires qui tourneraient avec des CDD à faire eux-mêmes cette démarche et à avertir Matthieu de tout dépassement d'horaires de leur collègue (équipe). Cela peut éviter à un CDD de le faire, la démarche n'étant pas forcément facile pour ces personnels précaires.

Pour rappel, un CDD est aux 35 heures, planifié sur 39 heures (soit déjà quatre heures supplémentaires). Au-delà de ces horaires, il déclare d'autres heures supplémentaires, qui doivent être à l'initiative de l'employeur, ou tout du moins validées en amont par celui-ci.

Vos élus rappellent que ce point de droit du travail est particulièrement difficile de suivre à la lettre, puisqu'on ne peut jamais réellement prévoir combien de temps durera un tournage.

En cas de dépassement prévisible ou non prévisible, il appartient aux adjoints d'envoyer une deuxième équipe si nécessaire, pour prendre le relai.

Dans tous les cas, la semaine de travail ne peut pas dépasser 48 heures (ou 44 heures sur 12 semaines consécutives). 12h maximum par jour. Ceci est valable pour tous les salariés, CDD ET CDI, forfait jour ou au décompte horaire (le forfait jour n'est absolument pas un forfait « heures illimitées »).

Vos élus, particulièrement choqués par les nombreux témoignages qu'ils ont pu recueillir auprès de collègues CDD, vous assurent qu'ils suivront ce dossier de près et veilleront à ce que chaque heure supplémentaire effectuée soit payée. N'hésitez pas à revenir vers nous dans le cadre de ce dossier, votre anonymat sera préservé.

Nous demandons également à la direction qu'en cas de compensation horaire (laisser un salarié CDD partir plus tôt que les horaires indiqués sur son planning), un mail du chef de service lui soit envoyé pour lui signifier officiellement sa fin de service.

- 6. Point rédaction : des problèmes d'organisation opérationnelle sont régulièrement constatés par les journalistes. La répartition des tâches du jour se fait souvent en dehors de la conférence de rédaction, la veille ou après. Résultat : des tâches sont parfois attribuées à des équipes en dépit du bon sens, mettant à mal l'efficacité de tous. Quelles solutions la direction peut-elle mettre en place pour penser l'organisation globale des tournages en concertation avec la rédaction ?**

Réponse de la direction :

Il y a une conférence de rédaction à 9h au cours laquelle les sujets du jour sont définis en concertation avec la rédaction si cela est nécessaire. Il y a également un point à 17h la veille pour anticiper la journée du lendemain, en présence de l'adjoint, scripte, équipe 8 h et ceux qui veulent se joindre à ce point. Il y a également une conférence de prévisions le mardi à 15h.

La direction se tient à disposition pour toutes les idées facilitant l'organisation globale des tournages en concertation avec la rédaction.

Vos élus resteront vigilants sur la possibilité pour les équipes en conférence de rédaction à 9 heures de proposer des sujets, de participer à la définition des angles et des formats des sujets, de participer réellement à l'élaboration du journal, de déterminer ensemble quelle est l'équipe la plus pertinente pour traiter un sujet.

Nous préconisons donc :

- La remise en place d'un tour de table sincère sur ce qui fait l'actualité du jour
- Le partage exhaustif avec la rédaction des sujets sur lesquels l'adjoint a travaillé la veille
- La détermination des angles et des formats collectivement
- Le fait de demander aux équipes qui est intéressé pour couvrir quoi, de façon à être plus pertinent et efficace.
- Le fait d'envoyer l'équipe de 8h sur les faits les plus chauds, y compris lorsqu'ils viennent de se produire et quel que soit le sujet qui était « prévu » pour eux
- Engager un adjoint référent à tenir une liste des sujets « tièdes » qui émergent des conférences de rédaction pour nourrir le calage des J+1 de la semaine

Vos élus insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas, pour l'encadrement, d'arrêter de caler ou de pré-caler des sujets, travail de prévision nécessaire. Il s'agit de donner de l'espace à la réflexion collective en conférence de rédaction et de se donner le droit de changer ce qui était prévu si l'actualité le nécessite.

Vos élus ont aussi été alertés sur le nombre de kilomètres croissant, notamment pour les JRI, des kilomètres qui sont désormais planifiés à l'avance, avec des alternances de jours en bureau excentré et des tournages éloignés. La rédaction en chef nous dit s'engager à vérifier les tâches réalisées par un journaliste en amont et en aval d'un gros tournage. Nous resterons vigilants sur ce point.

7. Bilan absentéisme et AT au 31 décembre 2023 (documents joints)

En 2023, il y a eu 7 accidents déclarés dont 2 avec arrêt (dont un de trajet).

Le taux d'absentéisme à fin décembre 2023 est de 4,12% pour l'antenne il était de 6,68% à fin décembre 2022.

Il est de 6,13% pour France Télévisions en cumulé à fin décembre 2023.

Ces 4,12% se décomposent comme suit : 2,79% maladie, 1,15% ALD, 0,14% accident du travail, 0,01% accident de trajet.

Par service : 10,68% pour le service antenne et contenus, 6,18% pour le centre technique et 2,15% pour la rédaction.

8. Fiches réflexes : alerte à la bombe et plan Vigipirate.

Deux nouvelles fiches ont été rédigées par la direction : alerte à la bombe et plan vigipirate.

La direction du réseau F3 précise bien que la responsabilité « d'évacuation » prise par le chef d'établissement, ou son représentant, sur place lors de l'incident doit être partagée avec sa direction régionale et/ou Réseau F3.

Avec la baisse du niveau d'alerte « Vigipirate » sur le territoire, nous revenons au dispositif de sécurité habituel.

Cela signifie la fin du renforcement du gardiennage qui ne sera donc plus renouvelé à l'issue des prestations en cours.

9. Prise en compte dans le DUERP de deux nouvelles lignes liées au déploiement de l'utilisation des drones en reportage

Le déploiement des drones a commencé dans le réseau France 3, deux lignes de risques ont été définies, avec les acteurs concernés.

L'évaluation a été faite avec les acteurs opérationnels, Responsable des Opérations de Vols et managers.

*Dans les mesures de prévention pour le risque de chute en hauteur, il convient de veiller à laisser les moyens existants. Cette ligne a été placée dans l'Unité de Travail Rédaction, correspondant à l'activité de reportage avec un nouvel équipement.

*Pour la ligne risque d'incendie, il conviendra de compléter le DUER en fonction du lieu de chargement dans notre antenne.

10. Rapprochement France Bleu en Champagne Ardenne : état des lieux des discussions à la suite de la rencontre entre nos directions.

Réponse de la direction :

Un direct sur Instagram a été réalisé avec France Bleu lors du rallye Monte-Carlo le jeudi 1er février.

Des vidéos de témoignages de femmes vont être réalisées à l'occasion du Pop Women festival le 7 et 8 mars, en commun avec France Bleu et seront publiées en commun sur nos réseaux sociaux.

Une journée spéciale aura lieu au CHU de Reims en collaboration avec France Bleu le 17 mai.

Les échanges sont réguliers et la direction de France Bleu est informée des projets de France3 et propose de s'associer selon intérêts éditoriaux communs.

Lorsque nous interrogeons la direction sur la pertinence éditoriale pour les téléspectateurs et les auditeurs de ses journées de rapprochement France bleu / France 3, le rédacteur en chef nous répond que l'intérêt est d'avoir une force de frappe importante auprès des interlocuteurs, d'avoir la possibilité de « décrocher » plus de matière (exemple avec le CHU ou la fête de la musique à Reims) et donc, au final, d'être plus riche pour le téléspectateur et l'auditeur.

Les élus saluent cette volonté affichée mais resteront vigilants sur ces événements, notamment sur la planification des équipes, les journalistes et techniciens de France bleu ne devant pas remplacer ceux de France 3 et vice-versa.

BONUS INFORMATION TRAVAUX :

Nous avons appris de Sylvain Saint-Paul que les travaux dans la station devraient commencer courant mars, une réunion de chantier est prévue le 19 mars.

La fin des travaux est espérée pour le mois de décembre. Il précise que les ouvriers et artisans sur le chantier ne travailleront pas pendant les horaires des JT et autres émissions.

Toutes les personnes concernées par des déplacements de bureau pendant la durée des travaux ont été informées par Sylvain Saint Paul

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine instance de proximité se tiendra le lundi 25 mars 2024.

Vous pouvez nous faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Vos élus de proximité